Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Société Générale informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2008 figurent aux pages 105 et 106 du Document de référence 2009 déposé à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2009.

Le Document de référence 2009 est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il peut être consulté dans l'espace Information réglementée du site Internet de la Société (www.socgen.com > Information réglementée > Document de référence et actualisations - Rapport financier annuel) et sur le site Internet de l'AMF.